

Le Journal de Médecine et de Chirurgie Montréal, Canada

Paraissant les 2ième et 4ième Samedis de chaque mois.

SOMMAIRE

A NOS LECTEURS..... 276

Collège des Médecins et Chirurgiens de la Province de Québec, Assemblée de septembre 1907... 277

La licence pour l'exercice de la médecine au Canada... 289

Quatrième Congrès des Médecins de l'Amérique du Nord... 290

Association médico-chirurgicale du district de Joliette... 290

Au sujet de "Enterré Vivant"... 291

TUBERCULOSE-AFFECTIONS

BRONCHO-PULMONAIRES

Solution Pautauberge

au chlorhydro phosphate de chaux créosoté.

10 centig. de créosote et 50 centig. de sel de chaux par cuillerée à potage.

La mieux tolérée des préparations créosotées

Elle donne force et santé aux enfants de constitution délicate et les prémunit contre la tuberculose.

L. PAUTAUBERGE,
COURBEVOIE-PARIS

G. J. WALLAU

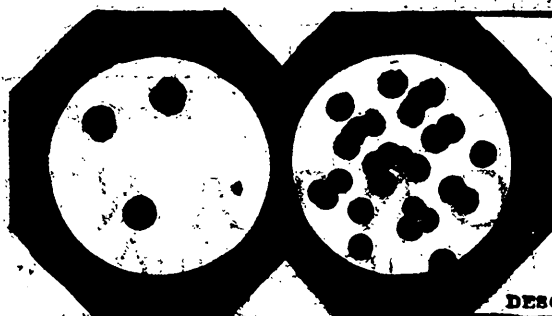
2-4 Stone Street NEW-YORK
AGENT POUR LES ETATS-UNIS

LYMAN, SONS & CO.,

Agents pour le Canada. **MONTREAL.**

SCROFULE

RACHITISME



HÉMOGLOBINE DESCHIENS

OXYDASES, FER VITALISÉ
ANÉMIE, TUBERCULOSE
NEURASTHÉNIE, CHLOROSE

Remplace la viande crue

Sirop 1 cuill. à soupe à chaque repas,
Vin, Granulé, Dragées (A¹),

DESCHIENS, 9, Rue Paul-Baudry, PARIS 11^e



FIT-REFORM

Vêtements par excellence pour
 .. Hommes de Profession ..

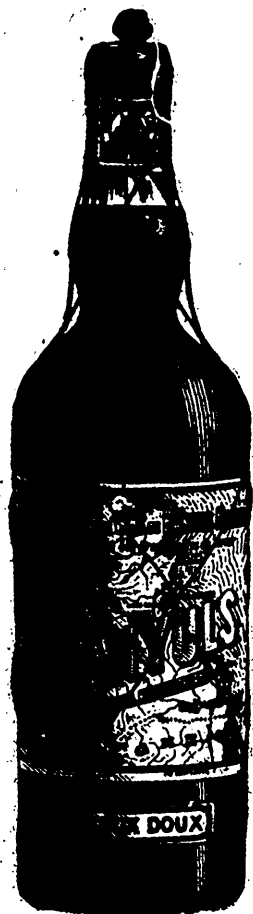
FIT-REFORM sont les inovateurs au Canada, des VETEMENTS TAILLEUR prêts à être en-
 dossés. Les complets et les paletots FIT-REFORM sont d'un goût sobre, tout à fait l'article
 pour le médecin. Les modèles ont un cachet de distinction qui les recommande tout particulière-
 ment à la profession,—leur coupe idéale et leur fini irréprochable caractérisent l'élégance.

VISITEURS et ACHETEURS sont également les bienvenus.

Complets et Paletots \$12 à \$30
 Pantalons \$3.50 à \$7.50

FIT-REFORM WARDROBE

444 STE-CATHERINE OUEST
 MONTREAL.



SOCIETE DES VINS DE BANYULS NATURELS

Seuls fournisseurs des
 Hôpitaux de Paris et de
 l'Assistance Publique

BANYULS NATUREL VIN ET LIQUEUR RECONFORTANT

Echantillons et renseignements
 gratuits à tous les docteurs

Seuls Agents

EAU DE LA PRESTE

SEPTEMBRE 1903.

Cette station est destinée à acqué-
 rir une réputation mondiale,

PROF. LANDOUZY

Indications capitales.

1. Lithiase urique non chirugi-
cale.
2. Infection chronique des voies
urinaires.
3. Rhumatisme chronique en
tant que maladie par ralentissement
de la nutrition.

Dépôt .. Dans toutes les Pharmacies.

Agent General

L. FONTANEL IMPORTATEUR

Telephone Bell Main 4817

6 RUE STJACQUES.

À NOS LECTEURS

Ainsi qu'il est facile de s'en rendre compte notre journal, à bien des points de vue, vient de subir une complète transformation. Le Bureau de Direction primitif a cédé la place à un Bureau de Rédaction, entre les mains duquel se trouve, à partir d'aujourd'hui, la destinée de ce journal. Les fondateurs, dès le premier jour ont déclaré que le but qu'ils cherchaient à atteindre était de créer dans l'Amérique du Nord un journal de médecine essentiellement français ouvert à tous, un journal appartenant véritablement à la Profession médicale française de l'Amérique du Nord et qui sut mettre l'intérêt de la Profession au-dessus de tout. C'est dans cet esprit que les fondateurs de ce journal ont cru que le moment était venu de céder la place à un Bureau de Rédaction dont la composition ne pourra étonner que ceux qui n'ont pas voulu croire à la sincérité de cette affirmation. Cette transformation n'est d'ailleurs que le premier pas en avant vers le but que ce journal n'a cessé de poursuivre: le groupement des unités médicales françaises du Dominion et des Etats-Unis. Nous espérons, en effet, que d'ici peu notre Bureau de Rédaction s'agrandira encore par l'adjonction d'un certain nombre de représentants des principaux centres français du Canada et des Etats-Unis et choisis parmi ceux dont la collaboration sera la plus effective et la plus utile à notre journal. Dans la composition de notre Rédaction nous avons en effet laissé volontairement des vides, des places vacantes qui nous en sommes certains, seront rapidement occupées de façon que dans un avenir que nous espérons prochain nous trouvions en droit de modifier notre titre même et d'intituler notre publication "Le Journal de Médecine et de Chirurgie de l'Amérique du Nord".

L'union dans l'effort, la division dans le travail est la devise de ce journal depuis sa fondation, il y demeure fermement attaché.

Alors que tous les corps de métier même les plus humbles, alors que les autres professions libé-

rales, ont compris depuis longtemps la nécessité de s'unir, seul le corps médical se refuse à un mouvement de solidarité confraternel. Et cependant la profession médicale plus qu'aucune autre a besoin de se constituer en un corps fortement organisé si elle veut dans l'avenir faire aboutir, ne serait-ce que ses plus légitimes revendications.

C'est en partant de ce principe que le Bureau de Rédaction actuel a été constitué par le groupement d'éléments appartenant à des sphères d'action bien différentes mais qu'un même lien réunit: l'avenir de la profession médicale française dans l'Amérique du Nord.

Mais notre transformation n'a pas été scientifique seulement, elle a été aussi matérielle. Malgré l'augmentation relativement considérable des frais d'impression que ces modifications ont nécessairement entraîné nous n'avons pas voulu augmenter le prix de la cotisation de \$1.00 que nous sommes forcés de demander à nos lecteurs sous forme d'abonnement.

Comme par le passé nous nous refuserons absolument à toute polémique ayant un caractère personnel ou pouvant blesser les convictions intimes d'un seul de nos lecteurs, mais sur tout autre terrain notre tribune demeure absolument libre. Nous sollicitons vivement nos confrères au contraire à se servir de nos colonnes toutes les fois qu'ils le désireraient à condition cependant de signer leurs articles. Tout article non signé ou signé d'un nom d'emprunt ne sera jamais accepté par nous. Et maintenant qu'il nous soit permis de remercier ceux qui en unissant leurs efforts aux nôtres ont amené ce journal au point où il se trouve. En continuant à travailler en commun nous ne pouvons manquer d'atteindre le but que nous avons tous à cœur: placer notre profession médicale française à la tête des professions libérales.

LA REDACTION,

Collège des Médecins et Chirurgiens de la Province de Québec

Séance du 24 septembre 1907

M. le Dr Brochu, vice-président, ouvre la séance à 8 heures a. m.

M. le Dr Marsolais lit le rapport des élections et le dépose sur le bureau.

RAPPORT DES ELECTIONS

M. le Président,

MM. les Gouverneurs,

J'ai l'honneur de vous soumettre le rapport des élections générales du bureau des gouverneurs qui ont eu lieu le 4 de ce mois.

GOVERNEURS REPRESENTANT LES UNIVERSITES

Université Laval, Québec — Drs M. J. Ahern et L. Catellier.

Université Laval, Montréal — Drs A. A. Foucher et L. D. Mignault.

Université McGill, Montréal — Drs W. Gardner et H. A. Lafleur.

GOVERNEURS ELUS PAR LA PROFESSION

DISTRICT DE MONTREAL

Division No 1 — Deux gouverneurs à élire — Officier-rapporteur : Dr J. P. Roux — 91 médecins étaient qualifiés à voter, et sur ce nombre 78 ont enregistré leurs votes. Le Dr S. Boucher a reçu 64 votes, le Dr A. R. Marsolais en a reçu 63, le Dr J. H. Beaudoin a reçu 20 votes, le Dr A. A. Lefai-vre 4 votes, et le Dr L. Cléroux 1 vote.

Gouverneurs élus : Dr S. Boucher et le Dr A. R. Marsolais (réélu).

Division No 2 — Deux gouverneurs à élire — Officier-rapporteur : Dr Albert Laramée — 101 médecins étaient qualifiés à voter et 41 ont donné leurs votes. Le Dr F. de Martigny a reçu 37 votes, le Dr R. Boulet 32, le Dr J. A. Chartier 1, et le Dr Albert Lesage 1 vote.

Gouverneurs élus : Dr F. de Martigny et le Dr R. Boulet (réélu).

Division No 3 — Deux gouverneurs à élire — Officier-rapporteur : Dr G. D. Robins — 122 médecins étaient qualifiés à voter, et 106 voteurs ont

envoyé leurs bulletins. Le Dr J. A. McDonald a reçu 67 votes, le Dr A. L. Smith 61, le Dr J. B. McConnell 4. Un bulletin a été rejeté parce qu'il était en faveur de médecins dont les noms n'apparaissaient pas sur la liste de voteurs.

Gouverneurs élus : Dr J. A. MacDonald et le Dr A. L. Smith.

Division No 4 — Un gouverneur à élire — Officier-rapporteur : Dr A. M. Rivard — Sur les 33 médecins qualifiés à voter, 25 ont enregistré leurs votes en faveur du Dr Albert Laurendeau.

Gouverneur élu : Dr Albert Laurendeau (réélu)

Division No 5 — Un gouverneur à élire — Officier-rapporteur : Dr Téléphore Beaudoin — Sur 37 médecins qualifiés, 27 ont voté, dont 25 pour le Dr Henri Prévost et 1 pour le Dr J. Pominville. Un vote est arrivé le lendemain de l'élection et il n'a pas été ouvert.

Gouverneur élu : Dr Henri Prévost.

Division No 6 — Un gouverneur à élire — Officier-rapporteur : Dr T. B. Davis — Sur 44 médecins qualifiés, 38 ont voté, 24 pour le Dr J. E. D'Amours et 14 pour le Dr E. L. Quirk.

Gouverneur élu : Dr J. E. D'Amours.

Division No 7 — Un gouverneur à élire — Officier-rapporteur : Dr L. W. Laroche — Sur 21 médecins qualifiés, 9 ont voté en faveur du Dr C. O. Ostiguy.

Gouverneur élu : Dr C. O. Ostiguy (réélu).

Division No 8 — Un gouverneur à élire — Officier-rapporteur : Dr J. J. Surprenant — Sur 20 médecins qualifiés, 10 ont voté, dont 12 pour le Dr L. A. Lessard, et 5 pour le Dr H. E. Mitchell. Un vote a été annulé comme n'indiquant pas les prénoms du candidat.

Gouverneur élu : Dr L. A. Lessard (réélu).

Division No 9 — Un gouverneur à élire — Officier-rapporteur : Dr P. Lesage — Sur 27 médecins 20 ont voté, dont 15 pour le Dr Jean Girouard, et 5 pour le Dr Duval.

Gouverneur élu : Dr Jean Girouard (réélu).

Division No 10 — Un gouverneur à élire — Officier-rapporteur : Dr G. H. Turcot — Sur 21 médecins qualifiés à voter, 14 ont voté, dont 12 pour le Dr L. A. Beaudry, 1 pour le Dr J. E. Turcot et 1 pour le Dr S. Gauthier.

Gouverneur élu : Dr L. A. Beaudry.

Division No 11 — Un gouverneur à élire — Officier-rapporteur : Dr E. H. Prévost — Sur 26 médecins qualifiés, 18 ont voté, dont 17 pour le Dr Isaïe Sylvestre, et 1 pour le Dr J. M. Brisebois.

Gouverneur élu : Dr Isaïe Sylvestre (réélu).

Division No 12 — Un gouverneur à élire — Officier-rapporteur : Dr P. Barrette — Sur 62 médecins qualifiés, 18 ont voté, dont 14 pour le Dr J. A. Rouleau. Quatre bulletins ont été rejetés, dont l'un pour omission des initiales des candidats, deux autres pour cause de fausse adresse de leur candidat et un quatrième parce que le signataire n'a pas voté dans sa division.

Gouverneur élu : Dr J. A. Rouleau (réélu).

Division No 13 — Un gouverneur à élire — Officier-rapporteur : Dr L. J. Ouinet — Sur 55 médecins qualifiés, 41 ont voté, dont 19 pour le Dr. E. G. Asselin, et 18 pour le Dr J. U. Lalonde, quatre bulletins ont été rejetés.

Gouverneur élu : Dr E. G. Asselin.

DISTRICT DE QUEBEC

Division No 1 — Trois gouverneurs à élire — Officier-rapporteur : Dr J. de Varennes — 33 médecins étaient qualifiés, et 20 ont voté. Le Dr C. R. Paquin a reçu 19 votes, le Dr Arthur Simard 18, et le Dr M. D. Brochu 18, le Dr M. Anern 1, le Dr P. V. Faucher 1, et le Dr Jules Chouinard 1 vote.

Gouverneurs élus : Dr C. R. Paquin, Dr Arthur Simard (réélu), et le Dr M. D. Brochu (réélu).

Division No 2 — Trois gouverneurs à élire — Officier-rapporteur : Dr T. Poitras — Sur 31 médecins qualifiés, 30 ont voté. Le Dr C. E. Côté a reçu 26 votes, le Dr Elzéar Laberge 22, le Dr A. Jobin 17 et le Dr Arthur Potvin 17 votes. Comme il y avait égalité entre Jobin et Potvin (17 votes) au moment du dépouillement du scrutin, l'officier-rapporteur a voté pour le Dr A. Jobin.

Gouverneurs élus : Dr C. E. Côté, Dr Elzéar Laberge et le Dr A. Jobin (réélu).

Division No 3 — Un gouverneur à élire — Officier-rapporteur : Dr P. Sirois — Sur 7 médecins qualifiés 5 ont voté en faveur du Dr J. E. Ladrière.

Gouverneur élu : Dr Ladrière (réélu).

Division No 4 — Un gouverneur à élire — Officier-rapporteur : Dr J. A. H. Lord — Sur 22 médecins qualifiés, 13 ont voté en faveur du Dr Phydime Dolbec.

Gouverneur élu : Dr Phydime Dolbec (réélu).

Division No 5 — Un gouverneur à élire — Officier-rapporteur : Dr L. E. Beauchamp — Sur 21 médecins qualifiés, 13 ont votés, dont 4 pour le Dr François Plourde, 4 pour le Dr E. G. Guillemette, et 2 pour le Dr A. Riverin. Deux bulletins ont été rejetés parce que les signataires donnaient leur suffrage à des médecins qui n'étaient pas éligibles.

Un autre bulletin, reçu le lendemain de la votation n'a pas été ouvert. Au moment du dépouillement du scrutin, les docteurs F. Plourde et E. G. Guillemette ayant reçu égalité de voix, l'officier-rapporteur vota pour le Dr F. Plourde.

Gouverneur élu : Dr François Plourde.

Division No 6 — Un gouverneur à élire — Officier-rapporteur : Dr J. A. N. Chabot — Sur 21 médecins qualifiés, 17 ont voté, dont 11 pour le Dr J. L. M. Genest, 2 pour le Dr Tancrede Fortier, et 1 pour le Dr George Cloutier. Trois enveloppes reçues après date fixée ont été transmises scellées au registraire.

Gouverneur élu : Dr J. L. M. Genest (réélu).

Division No 7 — Un gouverneur à élire — Officier-rapporteur : Dr J. B. Blouin — Sur 18 médecins qualifiés, 14 ont voté, dont 8 pour le Dr L. M. Moreau et 1 pour le Dr P. Richard. Trois bulletins ont été rejetés parce qu'ils ne portaient que les initiales des candidats et deux autres sont aussi annulés parce qu'ils ne portaient pas les prénoms des candidats.

Gouverneur élu : Dr L. M. Moreau (réélu).

Division No 8 — Un gouverneur à élire — Officier-rapporteur : Dr Alb. Giroux — Sur 17 médecins qualifiés, 14 ont voté, dont 11 pour le Dr H. W. Blagdon, 1 pour le Dr P. E. Grandbois, 1 pour le Dr O. Cloutier. Un bulletin a été écarté parce qu'il ne portait pas les prénoms du candidat.

Gouverneur élu : Dr H. W. Blagdon.

Division No 9 — Un gouverneur à élire — Officier-rapporteur : Dr J. A. D. Ross, jr ... Sur 20 médecins qualifiés, 12 ont voté, dont 9 pour le Dr J. T. Gauvreau, 1 pour le Dr J. A. Ross, sr., 1 pour le Dr J. B. R. Fiset et 1 pour le Dr J. A. D. Ross jr.

Gouverneur élu : Dr J. T. Gauvreau.

DISTRICT DE TROIS-RIVIERES

Division No 1 — Un gouverneur à élire — Officier-rapporteur : Dr O. E. Desjardins — Sur 27 médecins qualifiés, 17 ont voté, dont 11 pour le Dr L. J. O. Sirois, 3 pour le Dr H. P. Rouleau, 1 pour le Dr E. T. Belleau, 1 pour le Dr J. Reed, et 1 pour le Dr A. Lassonde.

Gouverneur élu : Dr L. J. O. Sirois (réélu).

Division No 2 — Un gouverneur à élire — Officier-rapporteur : Dr L. Belle-Isle — Sur 14 médecins qualifiés, 9 médecins ont voté pour le Dr L. P. Normand.

Gouverneur élu : Dr L. P. Normand (réélu).

Division No 3 — Un gouverneur à élire — Officier-rapporteur : Dr A. A. Duhamel — Sur 25 médecins qualifiés, 24 ont voté, dont 12 pour le Dr Plante et 12 pour le Dr Henri Trudel. Les deux candidats ayant égalité de voix lors du dépouillement du scrutin, l'officier-rapporteur vota pour le Dr I. A. Plante.

Gouverneur élu : Dr I. A. Plante (réélu).

DISTRICT DE SAINT-FRANÇOIS

Division No 1 — Un gouverneur à élire — Officier-rapporteur : Dr J. O. Ledoux — Sur 10 médecins qualifiés, 7 ont voté, dont 5 pour le Dr W. Lamy, et 1 pour le Dr L. S. Bachand. Un bulletin a été rejeté parce que le signataire accordait son suffrage à un médecin qui n'était pas éligible.

Gouverneur élu : Dr W. Lamy.

Division No 2 — Un gouverneur à élire — Officier-rapporteur : Dr S. A. Banfill — Sur 15 médecins qualifiés, 6 ont voté pour le Dr C. J. Edgard. Aucun autre vote n'a été donné.

Gouverneur élu : Dr C. J. Edgard.

Division No 3 — Un gouverneur à élire — Officier-rapporteur : Dr E. Chicoine — Sur 17 médecins qualifiés, 8 ont voté, dont 6 pour le Dr A. Thibault. Deux bulletins ont été rejetés parce qu'ils étaient en faveur de l'officier-rapporteur.

Gouverneur élu : Dr Alphonse Thibault (réélu)

M. le Dr Marsolais fait alors l'appel nominal des gouverneurs : Ahern, Asselin, Beaudry, Blagdon, Boucher, Boulet, Brochu, Catellier, Côté, D'Amours, de Martigny, Dolhéc, Edgard, Foucher, Gauvreau, Girouard, Jobin, Laberge, Ladrière, Lafleur, Lamy, Laurendeau, Lessard, MacDonald, Marsolais, Mignault, Moreau, Normand, Ostiguy, Paquin, Plante, Plourde, Prévost, Roddick (en remplacement du Dr Gardner empêché), Simard, Sirois, Smith, Sylvestre, Thibault.

Absent : Genest.

On procède alors aux élections : Les docteurs DAMOURS et LESSARD sont nommés scrutateurs.

Proposé par les Drs SIMARD et CÔTE, que le Dr Sirois soit nommé président.

Proposé par les Drs PLANTE et SYLVESTRE, que le Dr Normand soit nommé président.

Le Dr NORMAND, 20 voix.

Le Dr SIROIS, 19 voix.

Le Dr NORMAND (de Trois-Rivières) est en conséquence élu président.

Le Dr Brochu cède alors le siège de la présidence qu'il occupait au Dr Normand.

Le Dr NORMAND après avoir prononcé l'allocation suivante demande que les élections continuent immédiatement :

Messieurs,

En prenant le siège présidentiel de cette association je désire vous exprimer mes plus sincères remerciements. Je me rends très bien compte que l'honneur de la présidence n'est pas due à ma valeur, mais à une série de circonstances toutes particulières. Quand on jette un coup d'œil rétrospectif sur l'évolution de notre collège on constate que de nombreux changements depuis 1898 ont été accomplis. Une complète réorganisation du collège fut faite à cette époque et les docteurs L. G. O. Simard, sénateur Fiset et moi-même furent les seuls, je crois, qui à cette époque furent réélus. Depuis cette date de nombreuses questions ont agité l'esprit de ce bureau mais il s'en faut que toutes aient été résolues. Je concède de suite que la représentation du Bureau de la Profession Médicale se fait sur de bien meilleures bases. La tenue des livres a été grandement améliorée et le rôle dévolu à chacun des officiers est mieux défini. Mais les autres grandes questions : le programme d'études pour l'examen préliminaire et l'examen professionnel, la réciprocité tant interprovinciale qu'avec l'Angleterre, la création d'un Bureau central d'examineurs, les rapports des Universités avec ce Bureau, les cours de 5 ans, l'établissement d'un Conseil de discipline sont autant de questions importantes, je devrais dire vitales, qui sont encore pendantes et se trouvent à l'ordre du jour de ce Bureau. Messieurs, j'accepte la présidence avec toutes ses responsabilités et ses obligations. Je me sens encore assez jeune, et tout mon dévouement, toute mon énergie vous sont d'avance acquis. Avec le concours des officiers que vous allez élire, avec votre concours à tous, il me sera facile de diriger vos débats et d'arriver à faire donner une solution pratique à toutes ces questions.

En terminant, je vous exprime de nouveau ma plus sincère reconnaissance. J'aime à croire que mon ami le Dr Sirois sera aussi heureux de me voir occuper ce fauteuil que j'aurais été moi-même heureux de l'y voir.

Le Dr de MARTIGNY secondé par le Dr MARSOLAIS, propose que le Dr LAFLEUR soit nommé premier vice-président.

Le Dr LAFLEUR est nommé à l'unanimité.

Le Dr SIROIS secondé par le Dr GAUVREAU, propose que le Dr SIMARD soit nommé second vice-président.

A LA PROFESSION MEDICALE

Nous désirons informer la profession médicale de Canada, que notre nouveau laboratoire canadien, à Toronto, est des mieux outillés; pour fournir au marché canadien nos deux spécialités:

L'Huile de Foie de Morue "Metabolisé"
Composé Waterbury

à base de Créosote et de Guaiacul et

L'Huile de Foie de Morue Simple
"Metabolisé" Waterbury.

Partout où ces deux préparations ont été introduites, la profession médicale leur a donné le meilleur accueil. Le fait que ces spécialités sont sur le marché américain depuis dix-neuf ans, nous autorise à vous offrir une des préparations les plus efficaces et les plus agréables au goût.

Les maisons de gros du Canada en sont amplement approvisionnées et peuvent répondre à vos demandes. Nous vous invitons donc cordialement à faire l'essai de nos deux spécialités. Vous en serez satisfaits.

Confiants que nous pourrons vous rendre mutuellement service, nous vous prions de nous croire,

Respectueusement,

WATERBURY CHEMICAL CO.,

TORONTO, CANADA.

DES MOINES, IOWA, U.S.A.

LA MAISON

J. A. DUMAS,

Photographe

La seule maison connue de ce nom. Elle obtient les plus bas prix pour ses portraits. N'a plus de succursales. Elle a son Studio au N^o.

480 de la rue St. Denis,

Angle de la rue Sherbrooke



L'élite de la société Montréalaise trouvera toujours chez lui les modèles du nouveau genre en photographies, et le patron qui opère lui-même a vingt années d'expérience.

P. S. — Attention et prix tout spéciaux aux familles des médecins

PHONE EST 4513

Pastilles Houde

**AU CHLORYDRATE
DE COCAINE**

+++

Pharyngites, Maux de Gorge,
Amygdalites, Diphtérie,
Angines, Toux Nerveuses.

+++

Chaque pastille renferme 3 milligrammes
de principe actif.

Dose : 6 à 12 suivant l'âge

Boldine Houde

+++

MALADIES DU FOIE

Congestions et
Coliques hépatiques, Ictère.
Hépatite chronique,
Lithiase biliaire,
Appendicite.

+++

Chaque granule renferme 1 milligramme
de principe actif.

Dose : 5 à 8 granules.

Dépôt général : A. HOUDÉ, 29, rue Albouy, PARIS.
Seul agent au Canada : A. QUITTARD, 6, rue St-Sacrement, Montréal

ENVOI D'ÉCHANTILLONS SUR DEMANDE



❄ Aliment des Enfants ❄

Paris : 6 Avenue Victoria et Pharmacies

Seul agent pour le Canada : A. QUITTARD, - - 6, rue Saint-Sacrement, Montréal.



“ BISQUIT ”

Veritable Cognac provenant de la distillation du jus de raisin

Mis sur le marché par Messieurs **BISQUIT DUBOUCHÉ & CIE.**, depuis près de cent ans et recommandé par les membres les plus éminents de la profession médicale dans le monde entier, pour sa pureté et son efficacité.

N.-B.—Il est bon de rappeler à Messieurs les Médecins que tout ce qui est vendu pour du Cognac n'est pas du **VRAI** Cognac et qu'afin d'éviter toute substitution ils doivent ordonner la marque “**BISQUIT**” chaque fois qu'un produit provenant de la distillation du **JUS DE RAISIN PUR** est indiqué.

Le Dr SIMARD est nommé à l'unanimité.

Proposé par le Dr de MARTIGNY, secondé par le Dr LAURENDEAU que le Dr MARSOLAIS soit prié d'accepter un nouveau terme comme registraire du Collège.

Le Dr MARSOLAIS remercie les membres du Bureau de cette marque de confiance qu'on veut bien lui accorder, mais dit tout le regret qu'il éprouve de ne pouvoir accepter, et il propose, secondé par le Dr BOULET, que le Dr BOUCHER de Montréal, soit nommé Régistraire.

Le Dr BOUCHER est nommé à l'unanimité.

Les Drs SIROIS et JOBIN proposent que le Dr MACDONALD soit nommé Secrétaire pour Montréal.

Le Dr MACDONALD est nommé à l'unanimité.

Les Drs JOBIN et LAURENDEAU proposent que le Dr LABERGE soit nommé Secrétaire pour Québec.

Le Dr MOREAU secondé par le Dr CATELLIER, propose que le Dr PAQUIN soit nommé Secrétaire pour Québec.

Le résultat du vote est :

Dr LABERGE, 17.

Dr PAQUIN, 22.

En conséquence, le Dr PAQUIN est élu.

Le Dr LABERGE secondé par le Dr BLAGDON, propose que le Dr JOBIN soit nommé Trésorier.

Le Dr ASSELIN secondé par le Dr SIMARD, propose que le Dr CÔTE soit nommé Trésorier.

Le résultat du vote est :

Dr CÔTE, 7.

Dr JOBIN, 32.

Le Dr JOBIN est en conséquence réélu Trésorier.

Le nouveau comité des créances tel que le veut la loi est composé des nouveaux officiers élus.

Le comité des examens est composé des Drs MIGNAULT, PLANTE, ROULEAU, LAURENDEAU, DOLBEC, BOULET, SIROIS, AHERN, SYLVESTRE, BROCHU, OSTIGUY, THIBAUT.

La séance est levée à midi et demi et ajournée jusqu'au lendemain à 9 heures.

SEANCE DU 25 SEPTEMBRE

La séance est ouverte par le président, le Dr Normand, de Trois-Rivières, à 10 heures.

Avant de commencer les travaux le Président demande que M. Barril qui n'a pu se présenter hier parce qu'il n'avait pas tous les documents officiels, soit autorisé à se représenter aujourd'hui devant le Bureau des examinateurs.

Le Dr BOULET ne voit pas pourquoi on ras-

semblerait de nouveau le Bureau pour un candidat qui a eu tout le temps de réunir ces documents pour la date fixée.

Le Dr MARSOLAIS fait remarquer que c'est la quatrième fois que ce candidat se présente devant le bureau sans pouvoir produire en temps opportun les documents officiels, attestant qu'il a étudié la médecine pendant 4 années. Les documents sont déposés sur le Bureau par le Dr Normand. Le Dr Marsolais propose alors secondé par le Dr Beaudry que le Bureau des examens se réunisse en une assemblée spéciale pour faire subir l'examen à M. Barril, avec entente que pareille faveur ne serait plus à l'avenir accordée à aucun candidat.

Adopté.

Il est proposé par le Dr MARSOLAIS, secondé par le Dr de MARTIGNY, que le secrétaire soit dispensé de faire la lecture du rapport de la dernière assemblée, attendu que les membres du Bureau ont reçu le rapport imprimé il y a quelques jours.

Adopté.

Le Dr NORMAND prend alors la parole et prononce l'allocution suivante :

Messieurs,
A l'ouverture de cette séance, la première officielle et régulière de notre nouveau gouvernement, je tiens à vous faire connaître la formation de nos comités et tout d'abord le COMITE DES CREANCES. Il se composera suivant la loi, de l'ancien président du Bureau, du président actuel, de tous les autres officiers de ce bureau et des représentants universitaires : MM. les Drs Catellier, pour l'Université de Québec; Foucher, pour celle de Montréal; Lafleur, pour celle de McGill.

Le COMITE DE LEGISLATION se composera de MM. les Drs Hon. Jean Girouard, Conseiller législatif; Jobin, député; Côté, du registraire actuel, le Dr Boucher, et du Dr Laurendeau dont l'esprit de travail et d'initiative est connue, vous tous.

Le COMITE D'EXAMENS se composera comme je vous l'ai dit hier, de MM. les Professeurs Mignault, anatomie; Ahern, chirurgie; Brochu, pathologie interne, et MM. les Drs Laurendeau, histologie et bactériologie; Boulet, yeux, oreilles et larynx; Sylvestre, médecine légale; L. Sirois, gynécologie et obstétrique; Ostiguy, chimie; Rouleau, physiologie; Thibault, matière médicale; Dolbec, pathologie générale.

Le COMITE DE DISCIPLINE se composera de MM. les Drs Brochu, de Québec; Marsolais, Montréal; Sirois, Trois-Rivières; Edgard, St-François.
Au sujet du Comité d'examens je tiens à vous

donner quelques explications. Dans sa formation j'ai pris pour principe de choisir des médecins qui ont déjà siégé au Bureau de notre Collège et qui, par suite, ont reçu de leurs districts l'honneur d'une réélection. J'ai ensuite cru sage d'enlever quelques membres dont la capacité est incontestable mais qui, par suite de leur expérience acquise et leur haute position sociale seront en état de rendre des services plus précieux au Collège en acceptant de prendre part au travail des autres comités. Je constate comme anomalie que nos confrères et amis de langue anglaise ne sont pas suffisamment représentés dans ce Comité. Mais nous pourrions leur rendre justice en y pourvoyant pour les séances futures. Maintenant, Messieurs, je n'ai pas la prétention de croire que ces nominations ne prêtent pas à la critique, mais si vous tenez compte que le Président les fait durant la première séance sans avoir le temps de peser toute et chacune des particularités vous admettrez que nous avons eu au moins la bonne intention de rendre justice à tous. Si maintenant je considère la formation de ce nouveau Bureau et que je le compare à l'ancien, je constate de nombreuses modifications. Et tout d'abord je constate la disparition de notre ancien Président, le Dr Lachapelle. Sa disparition est une perte sérieuse pour ce Bureau. Son incontestable compétence, son expérience consommée à conduire nos assemblées, sa largeur d'esprit, sa grande et facile compréhension de toutes questions nouvelles et subites, en faisaient un homme de haute importance. Aussi son absence sera-t-elle vivement sentie par vous tous et surtout par moi-même.

Vraiment, Messieurs, je serais tenté à en faire un reproche amical à l'Université Laval de Montréal. Toutefois quand je considère que ce corps important dans sa sagesse, a nommé le Dr Foucher pour remplacer notre ancien président, je me sens disposé à n'y voir que l'évolution naturelle de toutes choses ici-bas. En effet, Messieurs, le Dr Foucher est une importante acquisition pour notre Bureau, son esprit de travail, sa haute compétence en matière d'éducation, la sûreté et l'honnêteté de son jugement ne feront certes pas oublier le Dr Lachapelle mais auront pour effet d'atténuer grandement les mauvaises conséquences de sa disparition. Je constate en outre que le Dr Brochu est sorti du Comité exécutif. Je le regrette beaucoup car les nombreuses et excellentes qualités de M. Brochu en faisaient une personnalité presque nécessaire au bon fonctionnement du Bureau. Toutefois je me console en considérant qu'il pourra nous rendre de précieux

services et au Comité d'examens et au Comité de discipline.

Je noterai ensuite la résignation du Dr Marsolais au poste important de Régistrare, poste peut-être le plus important de notre Conseil médical. Cette position est très difficile à bien remplir et le Dr Marsolais se retire avec l'honneur d'avoir rempli ses fonctions avec ponctualité et dévouement. Son successeur, le Dr Boucher, est une précieuse acquisition, je le sais après la preuve donnée en remplissant les fonctions de trésorier au Congrès de Montréal. Je regrette aussi la disparition de notre excellent secrétaire, le Dr Faucher et celle du sénateur Fiset, et de tous les membres qui faisaient partie de l'ancien Bureau. Enfin, ces jours derniers les journaux nous apprenaient la mort d'un homme de valeur, le Dr Grandbois de Fraserville. J'ai eu l'honneur, avec un certain nombre d'entre vous, de siéger en compagnie du regretté Dr Grandbois. Tous nous nous rappellerons toujours sa courtoisie et sa gentillesse. Aussi je prends occasion, tant en mon nom qu'en celui du Bureau, d'offrir à sa famille l'expression de nos plussincères condoléances.

Avant de terminer mes remarques, j'attirerai l'attention de nos secrétaires sur les avis de convocation de nos assemblées, elles devraient être plus explicites et contenir en outre un sommaire de l'ordre du jour de la séance suivante.

Enfin l'habitude suivie par le passé a été de traduire en langue anglaise les parties de discours, motions, etc., de plus grande importance. Comme notre Bureau actuel n'est composé que d'un petit nombre de représentants de langue anglaise et que tous ces Messieurs parlent le français avec facilité, à l'avenir nous ferons nos procédures en français. Chaque fois qu'un représentant de langue anglaise désirera des explications dans sa langue qu'il reste assuré que je serai toujours prêt à lui donner satisfaction. Nous pouvons en outre compter sur l'obligeance de M. le Dr Lafleur qui sera toujours heureux de donner toutes les explications désirées.

Le Dr RODDICK s'associe de tout cœur aux éloges que le Dr NORMAND vient d'adresser au Dr Lachapelle et voudrait que les services immenses rendus à la profession pendant les 9 ans que le Dr Lachapelle a été président du collège des Médecins et Chirurgiens de la province de Québec soient reconnus d'une manière tangible, et il propose qu'à la prochaine réunion du Collège, au mois de juillet une séance solennelle soit convoquée et que le Président actuel du Collège présente une adresse offi-

Antiseptique

Desinfectant

Desodorisant

LE LUSOFORME

SANS ODEUR, NON TOXIQUE, NON CAUSTIQUE.

Le seul désinfectant qui enlève toutes les odeurs sans en laisser aucune après son emploi.

LE LUSOFORME

PREND AVANTAGEUSEMENT LA PLACE
DE TOUS LES DESINFECTANTS CONNUS
AUSSI BIEN EN MÉDECINE EN CHIRURGIE
QUE DANS L'ART VÉTÉRINAIRE

EMPLOYÉ A PARIS PAR : L'Assistance Publique, les Écuries de l'Institut Pasteur, le Muséum d'Histoire Naturelle, les principales Brasseries, Laiteries, Blanchisseries.

EMPLOYÉ A MONTRÉAL PAR : L'Hopital Victoria, Hopital Glengary, le Hunt Club, les Sulpiciens, l'Hotel Windsor, la Maison Revillon, Montreal General Hospital, Hotel-Dieu, Montréal, Hotel-Dieu Québec, etc.

M. LIBERGE, Agent pour le Canada.

Dépot Général pour le Canada, MAISON ROUGIER FRÈRES, 63 rue Notre-Dame Est, Montréal.

INSTRUMENTS de CHIRURGIE
APPAREILS pour LABORATOIRE

A des prix défiant toute concurrence. Demandez nos prix avant d'acheter ailleurs.

Appareils et Produits Photographiques



Lecours & Decary,
PHARMACIENS.
 PHARMACIE DECARY
 310 ST-CATHERINE EST, COIN ST-DENIS
 MONTREAL.

Tel. Bell Est 1842

Maison ARCHAMBAULT
 MARCHAND DE
Pianos, Orgues, Musique en Feuilles



Archambault

312-314 rue Ste-CATHERINE Est
 Près de la rue St-Denis.



BANDAGE MON BANDAGE est reconnu par les médecins et chirurgiens les plus éminents au Canada et États-Unis comme le meilleur au monde; et je garantis positivement de maintenir toute hernie pourvu qu'elle soit réductible.

B. LINDMAN,
 116 McGill College Avenue MONTREAL.

Dans les **CONGESTIONS** et les **Troubles fonctionnels du FOIE,**
 la **DYSPEPSIE ATONIQUE,** les **FIÈVRES INTERMITTENTES,**
 les **CACHEXIES d'origine paludéenne**
 ET CONSÉCUTIVES AU LONG SÉJOUR DANS LES PAYS CHAUDS
 On prescrit dans les Hôpitaux, à Paris et à Vichy, de 50 à 100 gouttes par jour, de

BOLDO-VERNE
 ou 4 cuillerées à café d'ÉLIXIR de BOLDO-VERNE

Dépôt: **VERNE,** Professeur à l'École de Médecine de **GRENOBLE (France)**
 ET DANS LES PRINCIPALES PHARMACIES DE FRANCE ET DE L'ÉTRANGER.
 Dépôt Général pour le **CANADA:** Pharmacie **ARTHUR DÉCARY,** à Montréal.

cielle au nom de tous les médecins de la province de Québec. Adopté.

Le Dr PAQUIN donne lecture du rapport des créances.

Le Dr MARSOLAIS voit qu'un sage-femme du nom de Moïse a obtenu la permission d'exercer comme sage-femme dans la province, et il demande si c'est la même dame Moïse qui avait demandé sa licence au mois de juillet dernier et qui ne l'avait pas obtenue, n'ayant pu passer son examen, ni en anglais, ni en français. Il demande si cette dame a appris l'anglais ou le français depuis juillet dernier, et si elle n'a pas passé son examen ni en français ni en anglais, en quelle langue elle l'a passé, qui lui a servi d'interprète, et de quel droit la comité des créances a passé outre à la résolution adoptée en assemblée générale par le Collège des Médecins et Chirurgiens à sa séance de juillet 1907. Il demande si cette dame a présenté des certificats constatant qu'elle a fait des études exigées par la loi médicale de la province de Québec.

Le Dr SIROIS — Mme Moïse a passé son examen devant un comité de troismembres, dont je faisais partie. L'examen s'est fait en langue yiddish. M. le Dr Mignault servant d'interprète. J'ai signé, comme mon autre collègue, le rapport du Dr Mignault (en qui nous avons pleine confiance, il va sans dire) parce que le comité des Créances nous avait donné l'ordre de le faire.

Et c'est précisément cette situation anormale qui m'engage à révoquer en doute la sagesse de la décision prise par le comité des Créances. En juillet dernier, cette même femme s'était vu refuser la permission de subir son examen dans sa langue maternelle. Cette décision fut approuvée par le Bureau, en assemblée générale, pour deux raisons :

1. Parce que l'examen ne pouvait se faire, tel que l'exige nos règlements, par trois examinateurs devant interroger eux-mêmes le candidat, cela va de soi et conséquemment étant en état d'apprécier ses réponses ;

2. Parce que dans le cas de Shacker, dont vient de parler le Dr Marsolais, l'ex-président avait sollicité l'opinion de notre aviseur légal qui déclarait que l'interrogatoire des étudiants devait se faire dans l'une ou l'autre des deux langues officielles du pays.

M. le Dr Simard prétend qu'il n'y a rien dans la loi qui nous défende de faire son examen soit en japonais ou en chinois : c'est vrai. Mais si l'on peut faire, d'ordinaire, ce que la loi permet, il ne

s'en suit, nullement, qu'on puisse se permettre ce qu'elle ne défend pas.

Si nous créons ce précédent nous ne saurons bientôt plus où nous arrêter.

Enfin, Mme Moïse ne s'est jamais conformée à l'art 2, chap. XIV de nos règlements concernant les sages-femmes.

Le Dr NORMAND dit que la dame Moïse a présenté un diplôme en anglais et un diplôme roumain traduit en anglais constatant qu'elle avait fait des études équivalentes aux études exigées par la loi médicale de la province de Québec. Que cette dame a demandé la permission de se faire interroger dans sa langue maternelle qui est l'allemand, attendu qu'elle ne connaissait ni l'anglais ni le français, que le comité des Créances (les Drs Boucher et Paquin dissidant) avaient accédé à sa demande, ne voyant rien dans la loi qui s'y oppose. Le Dr Mignault connaissant l'allemand a été chargé d'agir comme interprète.

Le Dr MIGNAULT déclare qu'il a posé les questions en allemand et qu'il a traduit au comité les réponses, lesquels ont paru satisfaisantes au comité.

Il s'ensuit une discussion très animée au cours de laquelle les Drs Boulet, Paquin, Boucher, Lesnard, Foucher, Marsolais, Simard, D'Amours, Asselin, Edgard, Ahern, Roddick prennent part. Finalement il est proposé par le Dr de MARTIGNY secondé par le Dr LAURENDEAU que le rapport du comité des Créances tel que présenté soit adopté.

Les Drs MARSOLAIS et MOREAU proposent en amendement que le rapport du comité des Créances soit adopté en retranchant le nom de la dame Moïse.

L'amendement mis aux voix est perdu par 15 pour, 25 contre.

La motion est adoptée sur la même division.

Le Dr BOULET demande si c'est l'intention du comité des Créances à l'avenir de passer outre aux décisions adoptées par le Collège des Médecins et Chirurgiens en assemblée générale.

Le Président répond qu'à l'avenir le comité des Créances agira toujours au meilleur de ses connaissances et soumettra ses décisions à l'approbation de l'assemblée générale qui décidera en dernier ressort.

Le rapport du Trésorier est déposé.

Rapport Semi-Annuel du Trésorier Assemblée de Septembre 1907

SOMMAIRE RECETTES

Balance en caisse le 3 juillet 1907...		\$4,612 10
Honoraires des licences...	\$1,200 00	
Honoraires des examens préliminaires...	1,550 00	
Contributions annuelles...	304 00	
Amendes...	54 95	
Divers...	5 00	
		<u>\$3,113 95</u>
Total...		\$7,726 05

DEBOURSES

Remises d'honoraires pour licences...	\$ 40 00
Remises d'honoraires pour examens préliminaires...	50 00
Salaires des officiers...	975 00
Honoraires des examinateurs...	300 00
Honoraires des assesseurs...	880 00
Assemblée de juillet 1907 :	
Honoraires des gouverneurs...	590 00
Frais de voyage...	424 53
Frais généraux :	
M. L. Brousseau : Impression du rapport de l'assemblée de sept. 1906...	96 95
Traduction du rapport de l'assemblée de sept. 1906...	90 00
M. C. A. Marchand : Impression de 500 copies du Registre médical...	335 75
Annonces...	77 50
Frais judiciaires :	
Mtre A. Rochette re P. Martel...	53 30
re Dr Bouret...	6 05
Mtres Geoffrion, Geoffrion & Cusson, re Dr A. Roy...	25 00
Pour diverses consultations...	43 00
Divers :	
Estampiles...	175 00
Papeterie et impression...	20 00
Services de messenger, distribution de rapports, etc., etc...	44 76
	<u>\$4,226 84</u>
Total...	
Total des recettes...	\$7,726 05
Total des déboursés...	4,226 84
Balance en caisse...	\$3,499 21

ALBERT JOBIN,
Trésorier du Collège des M. C., P. Q.
Québec, 25 septembre 1907.

RAPPORT DE L'AUDITEUR

Montréal, le 23 septembre 1907.

Monsieur le Président et Messieurs les Gouverneurs du Collège des Médecins et Chirurgiens de la Province de Québec. En ville.

Messieurs,

J'ai l'honneur de vous faire rapport que les états de recettes et déboursés qui ont été soumis aux assemblées de septembre 1906 et juillet 1907 nécessitent quelques petites rectifications pour être conformes aux livres, pièces justificatives, compte de Banque et chèques que j'ai vérifiés.

L'état des recettes et des déboursés présenté à l'assemblée de juillet 1907 contient une erreur d'addition de \$20.00. Le total devrait être \$3,584.32 aux déboursés, au lieu de \$3,604.32.

Ce changement affecte la balance en caisse au 4 juillet, qui doit s'élever à \$4,612.10 et non \$4,592.10. Le chiffre de \$4,612.10 est conforme au livret de Banque.

J'ai dressé un état rectificatif contenant l'ensemble des opérations de l'exercice de juillet 1906 à juillet 1907, avec la comparaison des opérations de l'exercice précédent, que j'annexe au présent rapport.

Les pièces justificatives sont toutes approuvées par M. le Président, sauf celles des honoraires et frais de voyage des Gouverneurs.

J'ai, dans ma lettre dont ci-joint copie, signalé à M. le Secrétaire de Québec, un certain nombre de candidats à l'étude ou à la pratique de la médecine qui ne paraissaient pas avoir acquitté leurs honoraires. Il m'a répondu qu'il ferait remise de ces montants au trésorier.

Les écritures du Registre des Contributions maintiennent l'amélioration que j'avais constatée l'an dernier, et les rectifications à faire ont été insignifiantes.

Voici l'état concernant les contributions du Collège pour l'exercice :

Balance de contributions due pour juillet 1906...	\$5,388 35
Contributions dues pour l'année 1907...	3,544 00
	<u>\$8,932 35</u>
Total...	
Contributions perçues durant l'année...	\$2,972 00
Passé aux profits et pertes...	384 00
	<u>3,356 35</u>
Balance de contributions due au Collège.	\$5,576 35

CONTROLE DES NOMS

J'ai constaté des erreurs et omissions de différente nature que j'ai signalées aux différents officiers qui auront à faire sans retard les rectifications que l'assemblée aura à ratifier :

ADMISSION A L'ETUDE

(Assemblée de septembre 1906)

R. H. McGibbon, heureux sur les sciences en 1906, ayant déjà été admis sur les lettres en juin 1906, et ayant reçu son brevet d'après le rapport des secrétaires, n'est pas confirmé par le rapport de l'assemblée assez clairement.

(Assemblée de juillet 1906)

Lorenzo Jutras figure dans le rapport des secrétaires conjoints avec la mention "Inscription en lettres et en sciences en 1903", Bill Taschereau, pourra se faire assermenter devant le Président ou le Vice-Président. Le rapport de l'assemblée omet son nom.

L. B. Lavoie, Maurice Laroche, Henri Laurin, J. A. Edg. Lemieux sont déclarés dans le rapport à l'assemblée comme porteurs de titres de bacheliers ès lettres, ès sciences ou ès arts, et ayant été assermentés par le secrétaire de leurs districts respectifs comme ayant droit au brevet.

Or ces messieurs ne sont pas présentés comme tels dans le rapport des secrétaires conjoints. Leur nom y a été biffé.

De plus je constate que Maurice Laroche s'est présenté à l'examen du 23 juin sur les sciences et y a été refusé.

M. J. A. Ed. Lemieux a passé ses examens en septembre 1906, et a été rejeté.

Si les titres de ces messieurs sont réels, il y aurait lieu d'autoriser les secrétaires à porter leurs noms dans le rapport de cette assemblée avec mention qu'ils avaient été omis dans le rapport des secrétaires de juillet 1907.

ADMISSION A LA PRATIQUE

(Assemblée de septembre 1906)

Roméo Jos. Leduc admis d'après le rapport des secrétaires, assermenté le 12 octobre 1906, et ayant reçu sa licence, n'est pas confirmé par l'assemblée.

Parmi les omissions et lacunes que j'avais signalées aux officiers, au cours de mon contrôle de l'an dernier, il en est encore quelques-uns qui n'ont pu être rectifiées par M. le Registraire, et

doivent être soumises à l'assemblée pour statuer sur ces cas.

M. Jacques Malouin qui n'était pas inscrit au rapport des secrétaires conjoints, et n'avait pas payé d'honoraires, figurait cependant comme admis dans le rapport de l'assemblée de juillet 1906.

M. le Registraire attribue le fait à une erreur et il y aurait lieu, par conséquent, d'introduire un amendement au procès-verbal de l'assemblée pour annuler son admission.

M. Conrad Gergie, porté tout d'abord au procès-verbal de l'assemblée, a eu son nom rayé à la demande de Mgr Laflamme, qui a déclaré qu'il avait été refusé à l'examen.

Or il résulte des recherches ultérieures que ce monsieur a été inscrit au Registre de l'admission à l'étude et que d'après le rapport des secrétaires il aurait été assermenté et que le brevet lui a été délivré.

Il serait bon de faire annuler par l'assemblée son inscription au registre.

M. Avila Watters qui figure également au registre d'inscription a été refusé à l'assemblée.

Le rapport des secrétaires ne permet, faute de détails suffisants, de vérifier s'il a reçu son brevet mais son nom doit être rayé du registre pour éviter tout malentendu.

Ace propos, je me permets de rappeler mes précédentes suggestions au sujet des rapports des secrétaires conjoints dont le défaut de clarté et l'insuffisance de détails, rend le contrôle très long et très difficile. Cette année j'ai rencontré encore les mêmes difficultés.

Les polices d'assurances de garantie des différents officiers n'ont pas été renouvelées durant l'exercice courant, contrairement aux articles V, VII et XIII du chapitre 2ème des Statuts et Règlements.

J'ai l'honneur d'être, Messieurs,

Votre tout dévoué,

GEORGES GONTIER,

Auditeur.

COLLEGE DES MEDECINS ET CHIRURGIENS
DE LA PROVINCE DE QUEBEC

Etat comparatif des recettes et dépenses — Juillet
1906 — Juillet 1907

RECETTES

	1905-1906	1906-1907	Plus	Moins
Honoraires des licences... ..	\$2,140.00	\$2,800.00	\$660.00	
Honoraires des examens prél..	2,136.00	2,490.00	350.00	
Contributions...	3,570.65	3,182.00		\$388.65
Intérêts sur dépôts... ..	8.75	50.00	41.25	
Amendes... ..	347.05	22.59		324.46
Divers... ..	34.00	26.00		8.00
Totaux... ..	\$8,230.45	\$8,570.59	\$340.14	

DEPENSES

Remises examens prélim... ..	\$ 320.00	\$ 310.00		\$ 10.00
Remises sur licences... ..	160.00	160.00		
Salaires des officiers... ..	1,950.00	1,950.00		
Honoraires des Examineurs.	560.00	455.00		105.00
Honoraires des Assesseeurs..	1,040.00	975.00		65.00
Assemblée :				
Honoraires des Gouverneurs...	1,160.00	1,110.00		50.00
Frais de voyage	909.80	885.40		24.50
Dépenses de comité Bureau Central... ..	107.48			107.48
Comité de législation... ..		94.95	95.95	
Frais généraux.	1,201.75	647.30		554.45
Frais judiciaires... ..	420.70	441.71	21.01	
Divers :				
Timbres... ..	92.00	110.50	18.50	
Impressions diverses... ..	112.77	137.75	24.98	
Papeteries, etc., etc., etc... ..	69.81	80.94	11.94	
Escompte sur billet promissoire... ..	24.35			24.35
Totaux... ..	\$8,128.66	\$7,358.36		870.40

Dr SIROIS —

Nous voyons par le rapport de l'auditeur qu'il y a présentement au delà de cinq mille dollars de

contributions annuelles à percevoir. Je suggérerais au Registraire d'appeler l'attention des retardataires sur un amendement fait à la loi médicale durant la dernière session. Voici :

" Art. 3986a. Tout membre du Collège qui, pendant trois années consécutives n'a pas payé sa contribution, perd "ipso facto" tous les privilèges que comporte sa licence, et le Collège peut tenir son nom rayé du registre médical de la province jusqu'à ce qu'il ait payé tous ses "arrérages".

Cet article est en vigueur depuis le 1er septembre 1907. Il comporte une pénalité très sévère puisqu'il prive un médecin en défaut du droit d'exercer sa profession et l'expose à être poursuivi comme un vulgaire charlatan.

Le Registraire pourrait attacher une copie de cette partie de la loi à chaque état de compte qu'il enverra à l'avenir.

Le Dr LESSARD voudrait avoir des explications au sujet de l'item assesseeurs \$880.00. Il demande s'il n'avait pas été décidé de diminuer le nombre des assesseeurs dont le rôle est plus ou moins inutile de façon à diminuer la dépense de ce chef et qu'il n'avait pas été résolu que deux assesseeurs seulement devaient être nommés pour chaque Université.

Le Dr SIMARD ne trouve pas le montant \$880.00 exagéré attendu qu'à Québec les examens ont duré 15 jours et que les honoraires des assesseeurs est de \$10 par jour.

Adopté.

Le Dr D'AMOURS demande si c'est maintenant l'intention du Collège de donner une subvention aux Sociétés Médicales.

Le Président lui répond qu'aussitôt qu'une somme de \$5,000.00 sera dans la caisse, le Collège, en conformité avec la loi, s'occupera de cette question.

Le rapport du trésorier est alors mis aux voix et adopté.

Le Secrétaire donne lecture de la lettre suivante :

A M. le Dr MARSOLAIS, Registraire du Collège des Médecins et Chirurgiens de la Province de Québec.

M. le Registraire,

En l'absence de M. le Président du Collège, je m'adresse à vous pour vous prier de vouloir bien transmettre au futur président ma demande d'augmentation d'honoraires pour les fonctions d'auditeur du Collège. J'avais déjà eu l'intention de

EN VOYAGE
MONTAGU

IODEINE MONTAGU

PILULES
SIROP
AMPOULES
au Bi-Iodure de Méthyle

ANTIDYSPNÉIQUE
CALMANT DE LA TOUX
EXPECTORANT

MONTAGU, Ph^m. 18, Rue des Lombards, PARIS
et toutes les Pharmacies.

SANTALOL
GUMMI
LE
BLENNORRAGIE
MONTAGU-PHARM
et Pharmacies

PURGO-LAXATIF AGRÉABLE
SANTÉINE
Pastilles délicieuses contre la
CONSTIPATION
Action douce et sûre - Agit sans coliques
MONTAGU-PARIS et toutes les Pharmacies

ANTI-NERVEUX - ANTI-ANÉMIQUE
DRAGÉES
de Dr
HECQUET
LAURÉAT DE L'ACADÉMIE DE MÉDECINE DE PARIS
au Sesqui-Bromure de Fer

Le meilleur de tous les Ferrugi-neux, contre l'ANÉMIE, CHLOROSE, ÉPUISEMENT, NERVOUSITÉ.
Le seul qui calme les nerfs, régénère le sang, sans jamais constiper.

Dose: 2 à 3 dragées à chaque repas.
LE FLACON DE 100 DRAGÉES: 4 Fr. FRANCO.
Paris: MONTAGU, 18, Rue des Lombards
ET LES PHARMACIES

Seuls agents pour le Canada: ROUGIER FRÈRES (agences Décarv-Rougier), 63 Notre-Dame Est, Montréal.

L'Imprimerie Française

197 RUE NOTRE-DAME EST

A quelques portes de l'Hotel-de-Ville. **MONTREAL.**

Un vide heureusement comblé.
Une Maison d'Édition à Montréal.

Nous sommes heureux d'annoncer aux lecteurs du "Journal de Médecine et de Chirurgie" que malgré le feu et l'eau nous avons pu effectuer une heureuse transformation de notre matériel

L'Imprimerie Française

va en effet se consacrer uniquement à l'impression de périodiques et d'éditions littéraires.
Une maison d'édition proprement dite manquait à Montréal: c'est un vide heureusement comblé

publie déjà quatre périodiques des plus importants:—"Le Monde Illustré" (Album Universel), "Le Journal de Médecine et de Chirurgie", "Publicité-Publicity" et le "Bulletin de la Chambre de Commerce Française"

PIPERAZINE MEDY

CHANULÉE EFFERVESCENTE

50 comprimés de Pipérazine par mailles jointes au téton.

Vous les achetez dans 1/2 de la semaine par mailles jointes au téton.

Le plus grand dissolvant de l'Acide urique

GOUTTE — GRAVELLE — RHUMATISME
ARTHRITISME dans toutes ses manifestations.

PLANTAZINE MEDY, 110, Boulevard Saint-Denis, PARIS.

Seul Agent pour le Canada : A. QUITTARD, Boite Postale 883, Montréal.

Sources Saint-Louis

Eau de Vichy

TREFLE ROUGE



Si vous ne pouvez l'avoir chez votre fournisseur, adressez-vous à

L. CHAPUT, FILS & CIE,
AGENTS.

2, 4, 6 et 8 rue de Bresoles — MONTREAL.

Cette eau est effervescente naturelle, et recommandée par l'Académie de Médecine de Paris, à cause de ses hautes qualités médicales.

Demandez l'avis de votre médecin, il vous prescrira l'eau Saint-Louis.

ÉPILEPSIE Depuis Trente Années sans Reclame bruyante, les

DRAGÉES GÉLINEAU

ont su conquérir et conserver l'appui du Corps médical français et étranger, Est-il besoin d'autres recommandations?

Les DRAGÉES GÉLINEAU sont devenues le remède par excellence de toutes les Maladies nerveuses et convulsives et spécialement de l'ÉPILEPSIE.

Leur action est rapide et durable, leur administration facile, leur dosage exact.

Une règle à ne pas oublier c'est qu'il faut toujours faire prendre les DRAGÉES GÉLINEAU au milieu du repas (Journal de Médecine de Paris).

Seuls Agents pour le Canada, ROUGIER FRÈRES, (Agences Decary-Rougier) 63, Notre-Dame-Est, Montréal.

présenter cette demande il y a trois ans et si j'ai différé de le faire, ce n'est que sur les instances de M. le Président.

Ainsi que vous pouvez le constater par mes rapports, l'audition des livres du Collège et surtout le contrôle du nom des candidats exige des soins et un travail considérable et une connaissance approfondie des règlements et usages de la corporation. Ce travail ne fait qu'augmenter chaque année et par conséquent il me serait impossible de continuer de consacrer mon temps au Collège à moins que mes honoraires ne soient portés à \$200. Dans l'espoir que ma demande sera considérée comme légitime, je vous prie d'agréer, M. le Registrare, l'assurance de mes meilleurs sentiments.

(Signé) GEORGES GONTIER.

Sur proposition du Dr BOULET la demande de M. Gontier est accordée à l'unanimité.

Le Secrétaire donne lecture de la lettre suivante :

M. le Secrétaire du Collège des Médecins et des Chirurgiens de la Province de Québec.

A une assemblée régulière du district de Saint-François j'ai été chargé de vous faire parvenir la résolution suivante rédigée par M. le Dr Chicoine, de d'Israëli.

Attendu que le tarif médical pour les examens d'assurances devra être le même pour toute la Province ;

Attendu que les compagnies d'assurances ont une organisation dont la mission est de régir les honoraires des médecins examinateurs ;

Attendu que les médecins de la Province de Québec ont aussi leur organisation qui est le Collège des Médecins et Chirurgiens de la Province de Québec.

Il est proposé par le Dr Chycoine, de d'Israëli, secondé par le Dr Camirand, de Sherbrooke, qu'il serait désirable et convenable que le Collège des Médecins et Chirurgiens de la Province de Québec s'ajouche avec l'association des Assurances pour obtenir un tarif plus élevé pour les examens d'assurance que le tarif actuel, c'est-à-dire \$5.00 pour un examen ordinaire de mille dollars.

(Signé) Dr DANCHE,

Secrétaire.

Le Président demande au Dr Lamy et au Dr Edgard, gouverneurs de ce district leur opinion sur cette question.

Le Dr LAMY dit qu'il ne savait pas que cette question avait été discutée à la Société du district

de Saint-François dont il est un des membres et qu'il ne savait pas que le secrétaire ait été chargé d'écrire au Collège à ce sujet.

Le Dr EDGARD répond dans le même sens.

Il est alors proposé par le Dr de MARTIGNY que la lettre soit retournée au Dr Darche le priant de bien vouloir faire parvenir officiellement au Collège le vœu de la Société du district de Saint-François par l'intermédiaire du Dr Lamy et du Dr Edgard, et qu'alors le Collège des Médecins et Chirurgiens s'occuperait de cette question. Adopté.

Le Dr LESSARD demande où en est rendu l'affaire Silverman.

Le Secrétaire répond que l'affaire est pendante devant les tribunaux.

Le Dr de MARTIGNY demande s'il est vrai que le Dr Spergber aura le droit d'obtenir sa licence après avoir passé son examen préliminaire et si jusqu'au moment où il aura obtenu sa licence le comité des Créances l'a autorisé à exercer la médecine dans la province de Québec.

Le Dr MIGNAULT se déclare très heureux de voir cette question amenée devant le Bureau du Collège parce que M. Spergber lui a dit à lui et au Dr de Martigny ce matin que le Comité des Créances lui avait accordé la faveur d'exercer sans licence jusqu'au jour où il aurait passé son examen préliminaire. Le Dr Mignault désire que le Secrétaire écrive à M. Spergber lui signifiant la décision du Comité des Créances à son sujet.

Le Président répond que M. Spergber ayant un diplôme anglais lui donnant le droit d'exercer la médecine dans la Grande-Bretagne, le Comité lui donnera sa licence aussitôt qu'il aura passé son examen préliminaire, mais que d'ici là il n'a pas le droit d'exercer la médecine dans la Province de Québec.

AVIS DE MOTIONS

Le Dr L. SMITH secondé par le Dr de MARTIGNY, donne avis de motion suivant :

Qu'à la prochaine séance une somme de \$1,200 soit votée annuellement pour payer le salaire d'un détective chargé de réunir les preuves légales contre les charlatans et de fournir au registraire les noms des médecins exerçant sans licence dans la province de Québec.

Le Dr FOUCHER donne l'avis de motion suivant :

Qu'à la prochaine assemblée du Collège des Médecins, il proposera qu'à l'avenir, l'examen préliminaire pour l'étude de la médecine soit divisé en

quatre groupes dont deux pour les sciences et deux pour les lettres ;

Que le premier groupe de science comprenne l'arithmétique, l'algèbre, la géométrie ;

Que le second groupe comprenne la chimie, la physique, la philosophie et la mécanique ;

Que le premier groupe de lettres comprenne le latin, la langue maternelle, le français ou l'anglais comme langue étrangère ;

Que le second groupe de lettres comprenne les belles lettres, l'histoire, la géographie.

Les candidats devront conserver au moins la moitié des points affectés à chaque groupe sinon ils seront obligés de reprendre le groupe sur lequel ils auront échoué. Le candidat qui, dans l'un quelconque des quatre groupes n'aura pas conservé dans une matière le minimum de points exigé, devra recommencer tout le groupe.

Le Dr de MARTIGNY donne les deux avis de motion suivants :

Que le nom du Collège des Médecins et Chirurgiens de la Province de Québec soit changé en celui de Bureau médical de la Province de Québec (Province of Quebec Medical Board).

Qu'à la prochaine assemblée il proposera qu'un comité soit formé pour demander officiellement à l'Université Laval de Québec, Laval de Montréal et McGill d'accepter un Bureau d'Examineurs composé comme suit : pour chaque matière :

Un président nommé par l'Université.

Un membre nommé par le Collège.

Un membre nommé par l'Université.

Ces deux derniers devant seuls questionner les élèves et donner les notes. Le Président ne devant voter qu'en cas de divergence d'opinion.

Dr LESSARD donne avis de motion qu'à la prochaine séance le mot Québec ou Montréal soit retranché à l'article du règlement au sujet de l'élection du trésorier.

Dr BOUCHER donne avis de motion qu'à la prochaine séance il proposera que la Pédiatrie soit au nombre des matières éliminatoires, attendu qu'à l'Université de Montréal la Pédiatrie est comprise dans le cours de pathologie interne.

MOTIONS

Dr LAFLEUR re Réciprocité avec la Grande-Bretagne.

Proposé par le Dr Lafleur secondé par le Dr Simard que : L'article V du chapitre VI des statuts du Collège des Médecins et Chirurgiens de la Province de Québec soit retranché et remplacé par le suivant :

Ceux dont les noms sont inscrits dans le Registre Médical du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande en vertu des actes médicaux impériaux ou de tout acte les amendant, auront droit, en produisant la preuve de telle inscription et en établissant la preuve qu'ils jouissent d'une bonne réputation et contre paiement des honoraires alors exigibles pour l'octroi de la licence permettant d'exercer la médecine, la chirurgie et l'art obstétrical dans la province, d'obtenir une telle licence et son enregistrement sans subir aucun examen pourvu qu'ils établissent à la satisfaction du Bureau provincial de médecine soit : 1. Qu'ils avaient obtenu du Bureau Provincial de Médecine un brevet ou certificat d'admission à l'étude de la médecine quatre années au moins avant leur inscription dans le Registre Médical du Royaume-Uni ; 2. Qu'ils ont été inscrits dans le Registre Médical du Royaume-Uni et sont devenus qualifiés à exercer leur dite profession dans le dit pays dans le cours d'une période de pas moins de 5 années pendant laquelle ils ont résidé sans interruption hors du Canada.

Ce règlement n'aura d'effet que lorsque et tant que le même privilège sera accordé dans le Royaume-Uni aux porteurs de licences ou diplômes accordés par ce Collège, permettant d'exercer la médecine, la chirurgie et l'art obstétrical dans cette province. Que le projet suivant ajouté à la résolution concernant la réciprocité britannique et adopté à l'assemblée de septembre dernier soit par les présentes annulé : Pourvu que ceux qui ayant obtenu la licence du Collège des Médecins de la Province de Québec aient au préalable de leur enregistrement britannique satisfait à toutes les exigences de notre loi médicale pour l'obtention de la licence.

Avant que le Président soumette cette motion à votre discussion et à votre vote, je vous demanderais la permission de rappeler en quelques mots son historique, pour ceux du moins qui, nouveaux élus, n'ont peut-être pas été à même de suivre les débats auxquels ont donné lieu mon premier avis de motion sur cette question de réciprocité avec la Grande-Bretagne.

Je ne veux pas rappeler les avantages que nous en retirerions et qui ne sont plus discutés par personne. Le seul point sur lequel dans les discussions précédentes a porté les efforts de ceux qui s'opposaient au projet était que dans mon avis de motion primitif on trouvait et avec raison, que les intérêts de la profession médicale de cette province n'étaient pas sauvegardés d'une façon suffisante,

**PRODUITS SPÉCIAUX DE LA PHARMACIE
DU DOCTEUR MIALHE**

Professeur agrégé à la Faculté de Médecine de Paris
8, Rue Favart, Paris.

Cardiopathies

Solution de DIGITALINE CRISTALISÉ Petit Mialhe, titré au millième. Seule médication digitale rationnelle et scientifique. Préparée et administrée selon les préceptes du Pr. Fessier et Potain, cette préparation est bien supérieure aux infusions ou macérations de feuilles. [Dr Férrol, Secrétaire de l'Académie de Médecine]—Quantités entièrement solubles dosées au quart de milligramme.—Ampoules pour injections hypodermiques.

Furonculose

LEVURE DE BIÈRE MÉDICINALE DESSECHÉE DE MIALHE sans goût ni odeur désagréables. Notre levure est toujours tirée avant sa mise en vente.

Maladies Consomptives—Cacodylates et Méthylarcinates de Petit Mialhe.

Digestion du lait Suralimentation, Augmentation rapide du poids par le

LAB-LACTO-FERMENT-MIALHE

ferment physiologique, titré, que l'on ajoute au lait et qui n'en change ni le goût ni l'aspect.

Alimentation des enfants et des Vieillards, convalescents, etc. de Bananine Mialhe—Farine de bananes phosphatée.

Aliment léger de digestion facile et ne constipe jamais.

DIGESTIONS LENTES et DIFFICILES—Élixir Mialhe à la pepsine native—Un demi siècle de succès.

CONJONCTIVITES TRACHOME GRANULEUX: Crayon de Cupricine Mialhe

Dépôt Général—**DECARY & ROUCIER**—à Montréal

J. H. CHAPMAN,

Instruments de Chirurgie

—ET—

Fournitures pour Hôpitaux

Nous avons toujours en stock un assortiment complet de tous les instruments de chirurgie, appareils, sondes, bandages herniaires et autres.

Ainsi que toutes les fournitures de pansements et ligatures d'un usage courant.

Nous sommes organisés de façon à pouvoir supplier toute commande qui nous est donnée dans le minimum de temps et aux prix les plus bas possibles.

20 Avenue du Collège McGill

TELEPHONE NIP 1306

Vis-a-vis l'Hotel Welland

"Le seul dépositaire du sérum antituberculeux et sérums antistreptococciques Marmoreck, pour le Canada, est M. Arthur Décary, Montréal, 63 rue Notre-Dame Est."

DE JOUR OU DE NUIT

Téléphonez Up-Town 2667

WILLIAM WRAY

PRIX AMBULANCE \$2.00
LANDEAUX AMBULANCE \$5.00

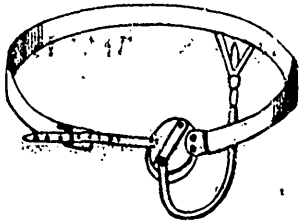
2436 rue STE-CATHERINE

MONTREAL

Maison de Confiance

BRAS ET JAMBES ARTIFICIELS

dessinés pour toutes les amputations et les difformités : Jambes construites avec une articulation du genou. Pied en caoutchouc, avec toutes les dernières améliorations, permettant à la personne de marcher sans boîter et de s'asseoir aussi facilement qu'une personne n'ayant pas de jambes artificielles.



Ceintures abdominales pour femmes enceintes.
Ceintures abdominales pour femmes souffrant d'éventration—faites sur mesure, tissu, soie, toile ou coton.—Bandages herniaires

Maison

MARTIN & CIE.

36, Rue Craig Est

Telephones Est 1499-5120

PHARMACIE DR. J. LEDUC & CIE

PRODUITS PHARMACEUTIQUES PURS

Les ordonnances sont remplies avec le plus grand soin et la plus scrupuleuse exactitude, avec des produits supérieurs, par des Pharmaciens licenciés seulement.

Service de Nuit . Tel : Est 2615 . Service du Dimanche

PUISSANT ACCÉLÉRATEUR DE NUTRITION GÉNÉRALE
Ramène l'appétit et provoque une augmentation rapide du poids des malades; fait tomber la fièvre et disparaître la purulence des crachats chez les TUBERCULEUX.

EXPERIMENTÉ avec succès dans les Hôpitaux de Paris et les Sanatoria. Communications à l'Académie des Sciences, la Société de Biologie, de Thérapeutique.
 Thèse sur l'HISTOGENOL, présentée à la Faculté de Médecine de Paris.

HISTOGENOL
 NALINE à base de Niacéarphine.

FORMES :
 Emulsion : 2 cuill. à soupe par jour.
 Lixir : 2 cuill. à soupe par jour.
 Granulé : 2 mesures par jour.
 Ampoules : 1 ampoule par jour.
 Comprimés : 4 par jour.

INDICATIONS :
TUBERCULOSE
 LYMPHATISME, SCROFULE, BRONCHITES CHRONIQUES, NEURASTHÉNIE, CHLORO-ANÉMIE, CONVALESCENCE, etc.

LITTÉRATURE et ÉCHANTILLONS : S'adresser à NALINE, 15, rue de Valenciennes (Paris).

Médication Amino-Phosphore organique.

Seuls agents pour le Canada: ROUGIER FRÈRES (agences Décarv-Rougier), 63 Notre-Dame Est, Montréal.

qu'en acceptant ma proposition, on ouvrait la porte à ceux qui pour une raison ou pour une autre auraient eu intérêt à tourner notre loi. D'où au mois de septembre dernier (1906) l'addition à mon avis de motion de ce proviso dont je rappelle le texte dans ma présente motion.

Mais ainsi que vous l'a bien démontré le Professeur Lachapelle au mois de juillet dernier, ce proviso tel que voté en septembre rend toute réciprocité absolument illusoire et dépasse de ce fait l'intention qu'avait l'assemblée en le votant. Car ce qu'elle voulait était non pas de rendre la réciprocité impossible mais seulement d'empêcher ceux qui, pour une raison quelconque ne pouvaient satisfaire aux exigences de notre Bureau, d'aller à la faveur de cette réciprocité en Angleterre prendre une inscription et revenir nous forcer en quelque sorte la main.

C'est dans cet esprit que le Professeur Lachapelle me proposa de modifier mon avis de motion primitif et de vous présenter la motion que je viens de vous lire. En changeant l'article V de nos règlements et en reconsidérant le proviso voté en septembre nous rendons la réciprocité possible et sauvagardons nos droits.

Le gouvernement de la Province de Québec n'attend que le résultat de notre vote pour, si cette motion est votée envoyer une requête à Sa Majesté en Conseil Privé demandant l'autorisation de l'application de l'acte médical de 1886 (amendement 1906) à la province de Québec permettant à notre province d'entrer en négociation directe avec le Conseil Général Médical de la Grande-Bretagne. La réciprocité ne sera plus qu'une question de détails à traiter entre votre Bureau et ce Conseil, qui a accepté en principe la réciprocité avec nous à condition que le proviso dont je vous demande la reconsidération soit annulé.

Dr SIROIS — Lorsque M. l'avocat Geoffrion prépara l'amendement qui nous est soumis par le Dr Lafleur, l'article 2977 S. R. P. Q., permettait à ce Bureau "d'accorder aux porteurs de degrés ou de diplômes de médecine et de chirurgie d'autres universités et collèges britanniques, des colonies ou de la France" le privilège accordé aux élèves de nos universités d'obtenir la licence provinciale sans examen.

Mais à la dernière session, cet article a été amendé, et l'article 3977a oblige maintenant le Bureau à exiger l'examen professionnel de tout candidat à la licence qui a obtenu ses titres en dehors de la province de Québec.

En sorte que, si nous ne faisons erreur, pour obtenir la réciprocité britannique et pouvoir donner effet à l'amendement de M. le Dr Lafleur, il nous faudra faire amender cette clause.

Je demanderais à M. le Président de soumettre cette question aux avocats du Bureau Médical.

Dr SIMARD re Examens préliminaires.

Dr NORMAND re Changer les dates des assemblées. Discussion renvoyée à la prochaine séance.

Dr EDGARD et LAMY re Collection de la cotisation annuelle. Ils demandent au registraire de faire rentrer par tous les moyens que la loi met à sa disposition les cotisations annuelles des membres du Collège des Médecins et Chirurgiens.

Dr LAURENDEAU re Amendement à la loi médicale.

Il demande que le Bureau suspendant les règlements lui donne la permission de transformer son avis de motion en motion. Adopté.

RENSEIGNEMENTS DIVERS

Le Dr D'AMOURS demande que le salaire des assesseurs soit augmenté et qu'à l'avenir on paye leurs frais de voyage.

La question est laissée en suspens.

Le Dr LESSARD demande qu'à l'avenir les gouverneurs soient autorisés à choisir dans leurs divisions respectives trois confrères dont ils enverront les noms au Registraire et qui seront assesseurs chacun à leur tour. Adopté.

Le Dr SIMARD demande au Registraire qu'à l'avenir il surveille de plus près le registre médical et qu'il le tienne à jour.

Le Dr MARSOLAIS appuie fortement le Dr Simard. Adopté.

Le Dr BOUCHER secondé par le Dr JOBIN, demande au Président de faire parvenir aux Universités le vœu suivant :

Qu'à l'avenir les Universités augmentent le curriculum de leurs études et qu'elles protent la durée des cours de médecine de 4 ans à 5 ans.

Au milieu d'un tonnerre d'applaudissements le Dr LAFLEUR annonce officiellement que l'Université McGill prévenant ce vœu du Collège, a porté à 5 années la durée de ses cours.

Des remerciements sont votés à l'unanimité à l'Université Laval de Québec pour l'usage gratuit de ses salles.

La séance est levée.

Licence pour l'Exercice de la Médecine au Canada

Notre confrère, le Dr Loir, vient d'obtenir, devant le Collège des Médecins de la Province de Québec, sa licence pour exercer la médecine. L'examen qu'il a dû subir fixe une procédure qu'il est utile, pensons-nous, de faire connaître aux médecins français qui arrivent pour exercer la médecine au Canada.

Jusqu'à ce jour, le diplôme français de docteur en médecine était purement et simplement enregistré et nos confrères de France avaient, dès lors, le droit de pratiquer la médecine. Depuis le règlement de 1904, les médecins munis d'un diplôme français doivent passer un examen sur toutes les branches des études médicales avant d'avoir le droit de pratiquer. En fait les règlements du Collège des Médecins et Chirurgiens de la Province de Québec, du 11 août 1904, s'expriment ainsi, au chapitre VI, paragraphe III :

" Le Bureau Provincial de Médecine aura le pouvoir d'accorder, le même, privilège (licence d'exercer la médecine) aux porteurs de degrés ou de diplômes de médecine et de chirurgie des autres universités et collèges de la Grande-Bretagne, des colonies ou de la France, pourvu qu'ils puissent attester qu'ils ont obtenu ces degrés ou diplômes de médecine et de chirurgie après avoir rempli, quant à l'examen préliminaire, des formalités au moins équivalentes à celles qui sont exigées par la présente section (bacheliers).
" **MAIS LE BUREAU MEDICAL EXIGERA TOUJOURS QUE LES ASPIRANTS ETRANGERS SUBISSENT L'EXAMEN PROFESSIONNEL.**"

Le Dr Loir est le premier médecin français à avoir subi cette épreuve devant le conseil des examinateurs composé de douze médecins, gouverneurs du collège des médecins de la province de Québec, élus par les autres médecins de la province.

L'examen du Dr Loir a duré deux heures (dix minutes pour chaque juge), les questions qui lui ont été posées, ainsi que la durée des épreuves, montrent que cet examen est sérieusement fait.

Voici les questions qui ont été posées au Dr Loir :

- Mécanisme de l'accouchement.
- Accidents après l'accouchement.
- Fièvres à la suite des accouchements.
- Prolapsus utérin.
- Mécanisme de l'infection de l'oreille externe.
- Mécanisme de l'infection de l'oreille interne.
- Rhinite atrophique. Rhinite hypertrophique.
- Innervation de l'œil. Troisième paire.
- Les ophtalmies.
- Diphthérie. Trachéotomie. Serum.
- Tumeurs adénoïdes.
- Désinfection d'une pièce.
- Maladies données par l'eau.
- Quantité d'air nécessaire à la vie de l'homme.
- Mécanisme de la mort dans la sidération.
- Respiration artificielle. Tractions rythmées de la langue.
- Génération spontanée.
- Diagnostic différentiel entre la rage et le tétanos.
- Scarlatine.
- Cancer du sein.
- Traitement des plaies simples.
- Symptômes de l'empoisonnement par l'atropine.
- Préparation de l'eau oxygénée.
- Préparation de l'adréaline.
- Calomel en thérapeutique.
- Aloès.
- Le docteur en médecine français qui arrive au Canada doit donc payer quarante dollars pour frais d'examen et d'enregistrement, vingt dollars pour frais de diplôme et se présenter, soit en juin, soit en septembre, devant un jury de douze médecins, pour subir un examen sur toutes les matières qui composent l'enseignement médical.
- Après cela, mais seulement après cela, il aura le droit d'exercer la médecine.

Névrosthénine Freyssingé

Solution concentrée de glycérophosphate de soude, potasse et magnésie, principaux éléments de la matière nerveuse. Chaque goutte de Névrosthénine pèse 7 centigr. et contient 2 centigr. de glycérophosphate composé dissous dans 5 centigr. d'eau distillée stérilisée. — La Névrosthénine ne contenant ni chaux, ni sucre, ni alcool, peut être administrée sans inconvénient aux diabétiques, albuminuriques, urémo-scieraux, etc. — Dose moyenne 10 à 20 gouttes à chaque repas. **Spasme cérébral, Neurasthénie, Surmenage et tous les Epaissements nerveux.**
 Prix du Flacon compte-goutte 3 fr. rue de Rennes, 23, Paris, et les Pharmacies.

Capsules Dartois

Données à 5 centig., véritable créosote de hêtre titrée

Les Capsules Dartois et les Gouttes de Névrosthénine Freyssingé sont préparées par les laboratoires de

FREYSSINGÉ

Pharmacien de première classe. Licencié en sciences. Ancien préparateur à la Faculté de Médecine et à l'École de Pharmacie de Paris.

83, Rue de Rennes, Paris
 Seul agent pour le Canada

Rougier Frères,
 63, Notre-Dame Est, Montréal

KOLACA TONIQUE

Nervin à base de; Noix de Kola; Coca et Guarana, digérés dans un vin pur. Recommandé spécialement dans le traitement de la neurasthénie, la faiblesse cérébrale, la dyspepsie nerveuse, etc., etc.

Depositaire pour le Canada:

E. J. NADEAU

PHARMACIEN

Coin St-Denis et Rachel
 Coin St-Denis et Duluth

CAPSULES SOLUBLES ELASTIQUES

Nous manufacturons une ligne complète de Capsules, Bougies Urethrales, Pommes, Tampons Vaginaux.

Echantillon et prix fournis sur demande. Travail special fait promptement. Prix modérés.

EN VENTE CHEZ

LYMAN SONS & CO. LA COMPAGNIE KENT & STEVENSON.
 Montreal.

Robin & Co. Montreal Can.

LYMAN, SONS & CO.

MARCHANDS



d'Instruments
 de Chirurgie,
 Accessoires
 pour Hopitaux
 et Appareils
 de Chimie

Nous avons un assortiment complet d'Instruments les plus modernes et de la meilleure qualité.—Nous mettons la qualité avant le bon marché.

Les prix demandés sont donnés avec satisfaction.—Votre patronnage est sollicité.

380-386, rue Saint-Paul, Montréal

L'EAU CRYSTALLINE

Stérilisée par le Filtre Pasteurisant

Une eau garantie absolument pure, libre de tout microbe ou germe de maladie contagieuse.

Prix: 2½ cts le DEMI-GALLON

Livrée à domicile dans Montréal.

Les bouteilles sont stérilisées avant d'être remplies.

TEL. BELL, MAIN 2297

FILTRE PASTEURISANT

Ce filtre donne une eau limpide et absolument stérile.

Un contrôle rigoureux en a été fait, au point de vue bactériologique, aux laboratoires des institutions ci-après mentionnées :

Université McGill,
 Hôpital Notre-Dame,
 Hôpital Victoria,
 Hôpital Glengary.

The NEWPASTEURIZING FILTER Co. Ltd. 142 Rue Ste Catherine Ouest

Pharmacie LAURENCE

Coin St-DENIS et ONTARIO

Drogues, Produits Chimiques & Pharmaceutiques récents & purs

TOUS LES REMEDES NOUVEAUX

OVULES

A LA GLYCERINE SOLIDIFIEE POUR PANSEMENTS VAGINAUX, PREPARES SUR DEMANDE A TOUS MEDICAMENTS.



Formiates, Cacodylates, Méthy arsinates, Glycérophosphate, Dionine, Hérolin, Stovaine, Etc. Sérums antitoxiques, Sérums Artificiels, Oxygène pour inhalation.

Les prescriptions sont remplies avec le plus grand soin et la plus scrupuleuse exactitude avec des produits supérieurs.



Nos dents sont très belles, naturelles, garanties. **Institut Dentaire Franco-Américain**, (incorporé), 129 rue St-Denis, Montréal.

AJUSTEMENT PARFAIT



Examen et correction de la vue par Rod. Carrière, Opticien fractionnaire et consultation

Les méthodes modernes pour l'examen des yeux veulent dire une connaissance précise des défauts qui affectent la vue et la correction obtenue par l'emploi de verres correcteurs donne une satisfaction.

TEL. BELL EST 2257

CARRIERE, OPTICIEN

Diplômé du Collège Optique de Philadelphie, Instructeur d'Optique au Collège de Pharmacie de Montréal. Opticien à l'Hôtel-Dieu

253 Est Ste-Catherine, MONTREAL.

Entre St-Denis et Sanguinet

A l'Hôtel-Dieu, 9.30 à 11.30 a. m. Au magasin 1 à 5 p. m.

The French Pasteurized Fluid Beef Co., Ltd.

"VITA"

Le meilleur et le plus pur des Extraits de Bœuf et de Légumes.

Spécialement recommandé pour l'alimentation des enfants, vieillards, malades et convalescents. Pris chaud en hiver, froid en été, constitue la plus hygiénique des boissons.

Se trouve dans toutes les bonnes pharmacies

LAPORTE, MARTIN & CIE.

Seuls agents pour le Canada et l'Île de Terre-Neuve

MONTREAL

KUMYSS

Le Kumyss et l'aliment par excellence de convalescents. Il est supporté par l'estomac le plus difficile.

Fabriqué et vendu par

JOHN LEWIS

PHARMACIEN

Coin Ste-Catherine et Université

TEL. 2985

MONTREAL

Antiseptic Evan's Throat Pastilles

SOULAGE IMMEDIATEMENT :

L'Enrouement, l'Extinction de la Voix, le Catarrhe et la Bronchite

Prôné avec enthousiasme par les membres les plus éminents du clergé, les conférenciers, les chanteurs et les acteurs les plus en renom de l'Amérique et de l'Europe

En vente chez tous les pharmaciens

National Drug & Chemical Co. of Canada Ltd. Montreal

Quatrième Congrès des Médecins de Langue Française de l'Amé- rique du Nord

A la suite de la séance du Collège des Médecins et Chirurgiens tenu à Québec, le 25 septembre, le Dr Simard, président de ce Congrès, a réuni les Gouverneurs du Collège pour leur expliquer les raisons qui militaient en faveur de retarder le Congrès jusqu'en 1909. Ces raisons ont semblé valable et il a été décidé qu'il valait mieux reporter le Congrès à cette date qui coïncidera avec les fêtes du Troisième Centenaire de la fondation de Québec. Toutefois avant de prendre une décision finale, le Dr Simard a annoncé son intention d'écrire à toutes les Sociétés Médicales françaises de la province et aux principaux centres français des États-Unis et du Dominion pour leur demander de donner leur avis.

Association Medico-Chirurgicale du District de Joliette

Séance, du 9 septembre 1907

Présidence de M. J. O. Beaudry.

Présents : Siméon Martineau, Lavaltrie ; A. M. Rivard, Joliette ; J. S. Biron, L'Assomption ; J. O. Gaboury, Berthierville ; J. A. Masse, Saint-Thomas ; Charles Bernard, Joliette ; J. J. Sheppard, Joliette ; J. Lippé, St Ambroise de Kildare ; V. Geoffrion, L'Assomption ; Henri Archambault, St Gabriel de Brandon ; J. Desrosiers, St Félix de Valois ; Téléphore Morin, St Lin ; J. Paquet, Ste Elisabeth ; A. Lamarche, St Henri Mascouche ; Philippe Désy, St Barthélemy ; J. Marion, Joliette ; Th. Gervais, Berthierville ; J. O. Beaudry, St Jacques ; Edgar Turgeon, St Jean de Matha ; J. P. Laporte, Joliette ; A. Ribardi, St Ambroise ; Louis Olivier, St Alphonse ; Albert Laurendeau, St Gabriel de Brandon.

MM. Silvio Roch, de St Gabriel de Brandon, Louis Olivier, de St Alphonse et L. A. Lamarche, de St Henri Mascouche, sont admis membres de l'Association.

Re tarif médical des Compagnies d'assurances. — Le secrétaire donne lecture de lettres de la part des compagnies l'Equitable, la Mutual of New-York, la Sauvegarde et la Travellers, annonçant qu'elles paieront à l'avenir \$5.00 pour leurs

examens médicaux, quel que soit le montant de l'assurance.

Dr Laurendeau — Il me fait beaucoup plaisir, Messieurs, de constater que les Compagnies d'assurance citées plus haut ont décidé d'accorder à l'avenir \$5.00 pour chacun de leurs examens.

Je me contenterai à ce sujet, de rapporter ce que m'écrivait ces jours derniers le médecin en chef de la Sauvegarde, M. le Dr E. P. Lachapelle :

"J'en'ai jamais douté que les Assurances réaliseraient bientôt qu'il y va de leur propre intérêt de ne pas déprécier la valeur des services du médecin, et que s'il y a des économies à faire, c'est d'un autre côté, qu'il faut chercher".

Il est un point, toutefois, sur lequel je désire attirer votre attention : c'est que toutes les compagnies d'assurance ne se rendront pas sans résistances, soyez en sûrs, — et la petite anecdote suivante est démonstrative à ce sujet.

Un agent de St Gabriel de Brandon, représentant la Travellers Ins. Co., a eu l'occasion de me faire faire quelques examens de temps à autre, pour lesquels il fut obligé d'y mettre chaque fois deux dollars de sa poche afin de compléter le prix de ces examens. Dès qu'il eut été informé que certaines compagnies avaient modifié leur tarif, il s'empressa d'écrire au gérant de l'assurance qu'il représente, pour lui exposer ces faits, et je vous communique la réponse qu'il en reçut :

Edmond Paquin, Esq.,

St Gabriel de Brandon,

Que.

Dear Sir,

I have taken up with our Home Office the matter of fees for Medical examinations and particularly for examinations made at St. Gabriel de Brandon, and am glad to be able to advise that the Company have agreed to pay the flat \$5.00 fee at that point. I trust this will be of some assistance to you.

Yours truly,

F. F. PARKINS,

Manager for Canada.

Comme conclusion; tous les médecins devraient se faire un devoir de ne faire aucun examen à moins de cinq dollars (\$5.00), 1. parce que cela vaut \$5.00, et 2. parce que ce ne serait que justice pour les compagnies qui maintenant nous traitent convenablement.

Et j'espère que sous les circonstances nous ne verrons plus de ces médecins "marrons", parcourir

la province au mépris des règles déontologiques et de la solidarité professionnelle.

M. le Dr J. Sheppard dit que les compagnies d'assurances en général ont fait beaucoup moins d'affaires cette année que les années précédentes et attribue cette diminution, surtout au fait que les médecins n'étaient pas rétribués suivant leur mérite.

Le Dr Henri Archambault dit que pour ce qui concerne les sociétés de secours mutuel, il suffit d'exiger \$2.00 par examen pour les obtenir. Mais il semble que ces Sociétés profitent du fait que malheureusement, dans plusieurs localités, certains médecins consentent à faire leur ouvrage au rabais. Toutes les sociétés faisant du recrutement à Saint-Gabriel de Brandon paient \$2.00 par examen, mais il est à ma connaissance que les Artisans, dont je suis le médecin examinateur, ont donné instruction à la Cour de St Gabriel, de n'accorder ce montant que s'il lui était impossible de faire faire ses examens à meilleur marché : voilà pourquoi l'on m'accorde \$2.00. Je sais aussi que les Forestiers Catholiques paient \$2.00 chaque examen à Saint-Gabriel de Brandon, à leurs médecins respectifs.

Proposé par le Dr Henri Archambault, secondé par le Dr L. P. Désy : Que l'association paie un an d'abonnement à chacun de ses membres, à l'un de nos journaux de médecine de la province. Adopté.

Election des officiers — M. le Dr Charles Bernard, de Joliette, est nommé président ; Th. Gervais, de Berthier, vice-président ; Albert Laurendeau, de St Gabriel de Brandon, secrétaire-trésorier ; MM. J. O. Gaboury, de Berthierville, et H. Desrosiers, de St Félix de Valois, membres du comité de Régie ; A. M. Rivard, J. Sheppard, J. Marion, de Joliette, et Ph. Désy, de St Barthélemy, membres du tribunal de déontologie ; MM. A. M. Rivard, J. Sheppard et Ch. Bernard, membres du comité des charlatans.

M. le Dr Beaudry, président sortant de charges souhaite la bienvenue aux nouveaux officiers. M. le Dr Bernard remercie les membres de l'association de l'honneur qui lui est fait en lui accordant la présidence, puis l'association adopte un vote de remerciements aux officiers sortant de charge.

Le secrétaire fait rapport que l'association a en mains un surplus de \$306.65. (Quelqu'un fait remarquer que c'est un joli surplus, sans compter que le rebouteur Mireault n'est pas encore mort).

Le Dr Laurendeau fit une conférence sur : "L'Univers, la vie, l'homme, la science et les testaments". La salle de l'Hôtel de Ville où eut lieu

la réunion de l'association était remplie d'hommes instruits de toutes les parties du district, invités à entendre cette communication à la fois d'ordre scientifique et médical.

ALBERT LAURENDEAU,
Sec.-Trésorier.

AU SUJET DE "ENTERRE VIVANT"

Nous avons reçu la lettre suivante que nous faisons un plaisir d'insérer, certains qu'elle intéressera plus d'un de nos lecteurs.

Sydenham, London, S. E.

Docteur François de Martigny, Journal de Médecine et de Chirurgie, Montréal.

Mon cher ami,

Je me repose ici où je finis de lire l'intéressante étude du Dr Laurendeau. Elle m'intéresse spécialement car mon père qui se maria trois fois eut sa seconde femme enterrée vivante pendant le choléra de 1856 et ce furent des voleurs qui tirant sur ses boucles d'oreilles la tirèrent de sa léthargie et la sauvèrent. Eux aussi d'ailleurs s'enfuirent. Vous pouvez narrer le fait, comme je l'ai fait cette année à la Société Française d'Hygiène et à la Société Médicale des Praticiens à propos du nouveau procédé du Dr S. Icard que je n'ai pas vu cité par le Dr Laurendeau. Il ne s'agit plus de la Fluorescéine mais de la réaction sullydrique qui noircit du papier à l'acétate de plomb placé devant les narines 20 à 30 heures après le décès, lorsque l'hydrogène sulfuré organique ou absorbé du vivant est disparu, exhalé déjà, et que l'hydrogène sulfuré restant ne peut provenir que de la putréfaction pulmonaire qui est la première à se produire. Le Dr S. Icard fut mon caramade pendant les choléras de 1884-1785. Je touchai pour lui et lui envoyai son prix Dugate de l'Institut en 1898, c'est dire que je connais lui, ses travaux récompensés, son esprit inventif et que son nouveau procédé ou papier plombique noirci par l'hydrogène sulfuré est à la portée de tous et doit être vulgarisé comme il le mérite. Il me semble donner satisfaction au Dr Laurendeau. J'ai étudié aussi et présenté à la Société d'Hygiène Française, le Karnice Karnicki très simple et qui pourrait se passer de cercueil en cercueil pour quelques jours, ce qui ne serait pas cher pour chaque pays.

Bien cordialement à vous,

Dr FOVEAU DE COURMELLES.